

RÉSUMÉ DE PROJET

Volet 4 – Appui au développement et au transfert des connaissances en agroenvironnement

Thème : Appui au développement de la lutte antiparasitaire intégrée



INFORMATION GÉNÉRALE SUR LE PROJET

Titre du projet :	Tamisage insecticide contre la cécidomyie du chou-fleur dans le brocoli biologique						
Nom du demandeur :	Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL)						
Numéro de projet :	CIEL-1-14-AD13	Durée du projet :	2 ans	Date de début du projet :	Avril 2014	Aide accordée :	51 679 \$

RÉSUMÉ

La cécidomyie du chou-fleur (*Contarinia nasturtii* Kieffer) est un ravageur important de la culture des crucifères. Son contrôle est difficile pour les producteurs de crucifères biologiques. Ces derniers disposent uniquement du Entrust 80 W, dont l'efficacité est variable, et les autres techniques de lutte ne sont pas toujours concluantes. Nous proposons donc de réaliser un tamisage de différents produits pour améliorer la lutte à ce ravageur dans les crucifères biologiques. Ce projet vise donc à trouver un ou plusieurs insecticides efficaces et utilisables en production biologique, afin de diminuer de façon significative les pertes causées par la cécidomyie du chou-fleur en production de crucifères biologiques et ainsi permettre le développement et la croissance du secteur des crucifères biologiques au Québec.

Quatre essais de brocoli seront menés en deux ans chez des producteurs des régions de Laval et/ou Lanaudière. Sept traitements avec des biopesticides ou des produits à risques réduits seront réalisés et comparés à un témoin non traité, ainsi qu'à des témoins commerciaux conventionnel et biologique. Les produits à l'essai seront : Safer's Savon insecticide Concentré, Safer's Trounce Insecticide Concentré, PyGanic Crop Protection EC 1.4 II, SuffOil-X, PureSpray Green Huile de pulvérisation 13 E, Bioceres WP et Vectobac 600 L. Le dispositif expérimental sera un dispositif en blocs complets aléatoires comportant quatre blocs (répétitions). Une zone tampon de 4 mètres sera installée entre les parcelles et les blocs. Les traitements seront déclenchés dès la première capture de l'insecte au champ et auront lieu tous les 7 à 10 jours, jusqu'à la récolte. Les dommages de cécidomyie du chou-fleur sur les plants seront évalués à la récolte ainsi : % de plants sains (aucun dommage), % de plants avec cicatrices, % de plants avec têtes déformées (doubles, multiples, etc.), % de plants borgnes (absence totale de formation de tête), % de plants affectés, % de plants commercialisables et % de plants non commercialisables (pertes). La tolérance (phytotoxicité) de la culture sera évaluée 1 fois/semaine après traitement. Les données seront analysées avec le logiciel SAS (Statistical Analysis System), via une analyse de la variance (ANOVA) et des tests de comparaison de moyennes de Waller-Duncan (LSD de Bayes) ou de Tukey-Kramer.